



Le mot du maire

Une rentrée sous le signe de la solidarité et de la responsabilité

Cet été a été marqué par de fortes chaleurs et de nombreux incendies, notamment sur notre département de Seine-et-Marne, je tiens à saluer l'élan de solidarité réuni autour des sapeurs-pompiers.

Après cette période estivale, le mois de septembre marque le retour à nos habitudes et le début d'une nouvelle année scolaire.

Cette rentrée constitue aussi une étape importante pour nos enseignantes et l'ensemble des agents du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (SIRP), qui accompagnent quotidiennement nos enfants et participent pleinement à leur éducation. Je leur souhaite à toutes et à tous une excellente année scolaire, placée sous le signe de la réussite et de beaux projets.

Lors de l'épisode caniculaire, notre Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été activé afin de renforcer la vigilance portée aux administrés les plus vulnérables. Je remercie chaleureusement les membres du CCAS pour leur mobilisation, leurs prises de contact régulières et l'accompagnement apporté chaque fois que nécessaire. Je tiens également à souligner la qualité de l'accueil qui leur a été réservé.

Cette solidarité de proximité, particulièrement précieuse, incarne pleinement l'esprit de notre village.

Parallèlement à ces actions de proximité, nous poursuivons notre engagement en faveur d'une gestion communale rigoureuse et responsable. Ainsi, conformément à notre volonté de maîtriser la fiscalité locale, les taux d'imposition communaux demeurent inchangés.

En cette fin de période estivale, je déplore toutefois une recrudescence des dépôts de déchets dans plusieurs secteurs de la commune, notamment aux abords du terrain multisport et de l'aire de jeux des enfants. Ces incivilités compromettent les efforts déployés pour préserver des espaces publics propres, agréables et accueillants. Elles peuvent aussi constituer un risque pour la sécurité, certains déchets étant susceptibles de favoriser les départs d'incendie, en particulier lors des fortes chaleurs.

La responsabilité de chacun, associée à la vigilance de toutes et tous, est donc essentielle pour préserver notre cadre de vie et prendre soin des espaces que nous partageons.

Je souhaite à toutes et à tous une très belle rentrée, pleine d'énergie, de projets et de moments partagés.

Avec toute ma considération,
Jean-Claude Belliot, Maire de Nonville



Infos municipales

L'essentiel du conseil municipal

■ CONSEIL MUNICIPAL du 22 avril 2026

Ordre du jour

- Approbation des procès-verbaux du 04 mars et 20 mars 2026
- Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025
- Affectation des résultats financiers
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales
- Subvention de fonctionnement pour le CCAS pour 2026
- Subvention de fonctionnement 2026 aux associations et autres organismes
- Participation aux organismes de regroupement pour 2026
- Adoption du budget primitif 2026
- Création d'un emploi permanent de rédacteur territorial – Promotion interne
- Fongibilité des crédits en M57 pour l'année 2026





L'essentiel du conseil municipal

Ordre du jour

- Autorisation permanente de poursuites au comptable public
- Désignation d'un élu délégué et un agent au CNAS
- Désignation d'un délégué titulaire et un suppléant de la commune au sein des comités de bassin de l'EPAGE
- Désignation d'un représentant de la commune au Groupement d'intérêt public ID77
- Informations et questions diverses

Vie de la commune

- Problème de divagation des animaux
- Église (remise en fonctionnement des cloches)
- Fermeture du réseau cuivre par Orange en 2030
- Proposition de bornes de recharge par Électric 55 Charging
- Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)
- Dépôt sauvage sur le chemin des Grandes Roches après des travaux d'Enedis

- Dates à retenir (Ciné'toiles et La Remorqu'en Musique)
- Réflexion sur les conditions de location de la Salle polyvalente
- Informations relatives aux coupures de courant
- Fils électriques détendus rue de Launoy
- Avancement du projet du Clos de Nonville
- Projets de la Communauté de Communes (Accueil de loisirs à Villemer, crèches à Thomery et Nonville)

■ CONSEIL MUNICIPAL du 21 mai 2026

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 22 avril 2026
- Création d'un poste à temps non complet au grade d'adjoint administratif principal 2ème classe pour assurer les fonctions de secrétaire de mairie

- Mise à jour du RIFSEEP
- Convention de mutualisation des formations avec la Communauté de Communes du Pays de Montereau
- Informations diverses
- Questions diverses

Vie de la commune

- Remise en état du collecteur d'eau pluviale de la rue de Chauville
- Relève des porte-drapeaux
- Soutien aux associations
- Hommage à l'institutrice Frédérique Pinault

RENCONTREZ votre maire et ses adjoints

Sur rendez-vous en contactant le secrétariat de la mairie
au 01 64 29 01 34.

■ ARCHIVES

Retrouvez l'ensemble des procès verbaux des conseils municipaux.



En quelques mots

Vie locale

■ TRAVAUX MAIRIE

Rénovation de l'accueil de la mairie

Afin d'améliorer les conditions d'accueil du public et pour les conditions de travail de nos agents administratifs, des travaux de rénovation ont été réalisés dans notre secrétariat de la mairie.

Ces travaux ont été réalisés majoritairement par Yann, notre agent communal, avec la participation des élus.



■ MARQUAGE AU SOL

Les tracés des voies communales ont été rafraîchi

Les différents marquages au sol de la commune ont été repeints : passages piétons, stops et ralentisseurs ont retrouvé une belle visibilité.

Un travail réalisé avec soin par notre agent communal Yann, qui a redonné un coup de neuf à l'ensemble de ces tracés pour améliorer leur visibilité et contribuer à la sécurité de tous les usagers.

■ INFORMATIONS

Infos de la commune en temps réel !
PanneauPocket à télécharger gratuitement sur les stores.

■ MAIRIE

Une nouvelle secrétaire à la mairie

Suite à la mutation de Christine, qui a quitté ses fonctions au sein de la mairie, Brigitte nous a rejoint depuis le 1er juillet 2026.



Elle assure aux côtés de Maria, les différentes missions de secrétariat et participe ainsi au bon fonctionnement de l'accueil et des démarches administratives.

Nous lui souhaitons la bienvenue.





Vie locale

■ CÉRÉMONIES

Une formation pour les porte-drapeaux Soucieuse de faire vivre le devoir de mémoire et de garantir le respect des cérémonies commémoratives du 8 mai et du 11 novembre, la commune de Nonville a proposé à l'un de ses administrés de suivre une formation de porte-drapeau au sein de l'école « Les Drapeaux de la Mémoire », à Ville-Saint-Jacques.



Cette formation lui a permis d'acquérir les gestes, les règles et les connaissances protocolaires indispensables à l'exercice de cette fonction.

Dans la continuité de cette démarche, deux jeunes Nonvillois devraient à leur tour être formés l'an prochain.

Une initiative qui permettra de transmettre aux nouvelles générations le respect et la dignité attachés à ces moments de mémoire.

■ Un LEGS pour la COMMUNE

Le beau geste de Mme GALLAND

La municipalité de Nonville tient à remercier chaleureusement la mémoire de Mme Galland pour le legs de 3000 euros prévu dans son testament, un geste généreux qui témoigne de son attachement à notre commune. Dès réception des fonds, le Conseil municipal se réunira afin de décider de leur affectation.

■ HOMMAGE

Plantation d'un olivier en hommage à Frédérique, institutrice de l'école de Nonville.



Le samedi 13 juin 2026, la commune de Nonville a rendu un hommage émouvant à Frédérique, institutrice dévouée de l'école du village, récemment disparue après 21 années consacrées à l'enseignement auprès des enfants de la commune.

■ SPECTACLE des ÉLÈVES

Un voyage à travers les continents



Le 2 juin 2026, les élèves du SIRP de Villemer, Treuzy-Levelay et Nonville ont présenté un spectacle à Champagne-sur-Seine, devant une salle comble. Chants, mises en scène et découvertes des cultures du monde ont enthousiasmé le public et récompensé le travail des enfants et des équipes éducatives..

■ LIGNES de BUS

Nonville compte 5 arrêts de bus, est desservie par 6 lignes régulières et 2 réseaux de transport à la demande.

Tout le détail des lignes de bus sur le site internet de Nonville.



■ ÉTAT CIVIL

Mariage

Adrien PLOUVIER et **Camille PLANTIER**, le 06 juin 2026

Philippe VALLET et **Béatrice RICHARD**, le 11 juillet 2026

Naissance

Valentin PLOUVIER, le 15 juillet 2026 à Fontainebleau

Décès

Rémy GOYER, le 21 juillet 2026

Maryline BEURVILLE, le 26 juillet 2026

■ Le saviez-vous ?

La vigne est de retour à Nonville !

Au Clos de Nonville, la vigne a fait son grand retour !

Planté en 2018 et 2019, le vignoble s'étend sur près de 7 hectares et compte trois cépages : Chardonnay, Sauvignon et Pinot noir.

Cultivé en agriculture biologique, ce jeune vignoble contribue au renouveau de la viticulture en Île-de-France.

■ La REMORQU'EN MUSIQUE

Une soirée festive et conviviale



Le 25 juillet, la Remorqu'en Musique a rassemblé habitants et visiteurs pour une soirée musicale placée sous le signe de la convivialité. Pendant près de trois heures, le public a pu profiter de nombreux styles musicaux et danser dans une ambiance chaleureuse. Une belle réussite pour le Comité des fêtes et ses bénévoles.



■ NEWSLETTER

Les principales infos de la commune par mail.





Vie locale

■ AGENDA

Tous les **mardis après-midi, de 14h à 17h**

Mardis détente

Arlette propose aux aînés un moment convivial autour de jeux de cartes, jeux de société et autres activités. Ces rencontres sont l'occasion de partager un petit café, d'échanger et de favoriser les liens intergénérationnels, dans une ambiance chaleureuse et détendue.

Du 02 au 03 octobre 2026

Bourse aux vêtements

Organisée par l'association "Les Attelages Handi Loisirs".

Du 05 au 09 octobre 2026

Semaine Bleue

Organisée par le CCAS
Randonnées, gymnastique douce, atelier de patchwork et marche douce

07 novembre 2026

Soirée Jeux

Organisée par l'association "Nonville Loisirs et Culture".

11 novembre 2026 à 11h30

Commémoration de l'armistice

108ème anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 devant le monument aux morts.

14 et 15 novembre 2026

Bourse aux jouets

Organisée par l'association "Les Attelages Handi Loisirs".

21 novembre 2026

Soirée Ch'tis

Organisée par le Comité des Fêtes.

22 novembre 2026

Marché de l'Avent

Organisé par l'association "Nonville son Passé au Futur".



Découvrez tous les événements sur le site internet de Nonville.

■ RÉGLEMENTATION

Jardinage et bricolage

L'utilisation d'engins équipés de moteurs bruyants, tels que motoculteurs, tondeuses à gazon, tronçonneuses, par des particuliers, est limitée aux plages horaires suivantes :

- de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00 du lundi au vendredi
- de **09h00 à 12h00** et de **14h00 à 19h00** le **samedi**
- de 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés

Nuisances sonores

Sont interdits de jour comme de nuit, tous les bruits causés sans nécessité ou dus à un défaut de précautions, et susceptibles de troubler la tranquillité des habitants.

Arrêté préfectoral n° 19ARS41SE du 23/09/2019 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage en Seine-et-Marne.

■ Une idée pour Nonville ?

Vous avez une suggestion, un projet ou une envie pour améliorer la vie de notre commune ?

N'hésitez pas à nous en faire part !

Toutes les idées sont les bienvenues, les petites comme les grandes !

Envoyez simplement votre message à l'adresse suivante :
contact@nonville77.fr

■ ASSISTANTE MATERNELLE

Besoin de faire garder votre enfant ?

Une assistante maternelle disponible sur la commune de Nonville propose des places pour accueillir votre enfant. N'hésitez pas à vous renseigner pour connaître les disponibilités et les modalités d'accueil.

Honorine PATERNI

Tél. 06 81 05 16 32 - 09 53 76 14 84

Mail : honorine-77@hotmail.fr

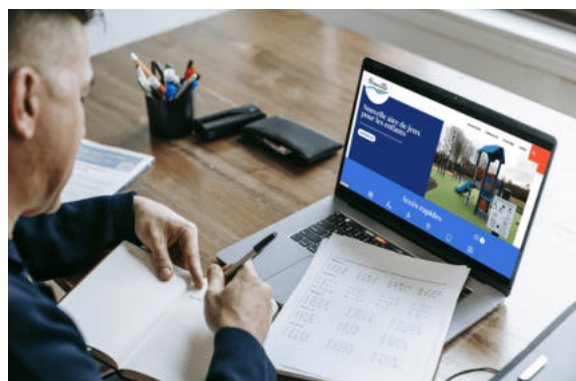
■ COLLECTE DES DÉCHETS

Un problème de collecte ?

En cas de problème ou de dysfonctionnement lors de la collecte des ordures ménagères, pensez à prévenir directement et sans délai le SMETOM.

Ce signalement leur permet d'intervenir plus rapidement pour résoudre la situation.

Vous pouvez les contacter par téléphone au 01 64 29 35 63, par mail à communication@smetomvalleeduloing.fr ou via le formulaire de contact disponible sur leur site Internet.



■ MAIRIE

Place de la mairie - 77140 Nonville

☎ **01 64 29 01 34**

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 14h00 à 17h15



🌐 www.nonville77.fr

@ contact@nonville77.fr

f www.facebook.com/Nonville77





Urbanisme et demandes d'autorisations de travaux

Les bons réflexes avant de commencer vos travaux

Construction, extension, clôture, piscine, abri de jardin ou modification de façade : avant de vous lancer, vérifiez les règles du **Plan local d'urbanisme (PLU)** et l'autorisation nécessaire.

Une démarche effectuée en amont permet de sécuriser votre projet et d'éviter les mauvaises surprises.

Le PLAN LOCAL d'URBANISME (PLU)

C'est le cadre légal pour la construction et l'aménagement d'un territoire communal. Toute personne privée et morale, et tout organisme souhaitant réaliser un projet immobilier à Nonville doit se conformer au PLU de Nonville.

Les prescriptions du PLU approuvées le 30 octobre 2024, s'imposent à tout nouveau projet : travaux, constructions, aménagements, plantations, affouillements ou exhaussements des sols... sans remettre en cause les autorisations délivrées antérieurement à son approbation.

Le PLU sert de référence à l'instruction des diverses demandes d'occupation et d'utilisation du sol (certificats d'urbanisme, permis de construire, déclarations de travaux...). C'est un document essentiel à consulter avant de réaliser tout projet sur la commune.

La demande d'informations

■ Le CERTIFICAT d'URBANISME (CU)

S'informer avant de décider

Vous envisagez d'acheter un terrain ou souhaitez connaître ses possibilités de construction ?

Le certificat d'urbanisme renseigne sur les règles, les taxes, les servitudes et les réseaux applicables.

Le **CU d'information** fournit les principales données relatives au terrain. Le **CU opérationnel** indique en plus si un projet déterminé peut y être réalisé.

Il n'autorise pas les travaux, mais aide à préparer le projet sur des bases plus sûres.

- **Exemples, liste non exhaustive** : règles d'urbanisme, servitudes, taxes, desserte par les réseaux, faisabilité d'un projet.
- **Surface** : le CU informe sur le terrain et ne vaut pas autorisation de travaux.



Les demandes d'autorisations de travaux

■ La DÉCLARATION PRÉALABLE (DP)

Pour les travaux de moindre ampleur

La déclaration préalable concerne de nombreux projets qui ne nécessitent pas de permis de construire : création d'une petite surface, modification d'une façade ou d'une toiture, clôture, piscine, abri de jardin ou certaines divisions de terrain.

Les règles dépendent de la nature du projet, de sa surface et de sa localisation. Renseignez-vous avant tout commencement des travaux.

- **Exemples, liste non exhaustive** : clôture, ravalement ou modification de façade, toiture, abri de jardin, piscine, petite extension, division de terrain.
- **Surfaces principales** : construction nouvelle de plus de 5 m² et jusqu'à 20 m²; extension jusqu'à 20 m², ou jusqu'à 40 m² en zone urbaine couverte par un PLU. Jusqu'à 5 m², une autorisation peut néanmoins être requise selon la hauteur, l'aspect extérieur ou le secteur.





Urbanisme et demandes d'autorisations de travaux

■ Le PERMIS de CONSTRUIRE (PC)

Pour les projets importants

Le permis de construire est généralement requis pour la construction d'un bâtiment, une extension importante ou certains travaux modifiant la structure ou la destination d'un bien.

Le dossier comprend notamment des plans et des éléments permettant de vérifier l'intégration du projet et sa conformité au PLU. Selon le projet, le recours à un architecte peut être obligatoire.



- **Exemples, liste non exhaustive** : maison neuve, bâtiment annexe important, extension importante, changement de destination avec travaux sur la structure ou la façade.
- **Surfaces principales** : construction nouvelle de plus de 20 m², extension de plus de 20 m² ou de plus de 40 m² en zone urbaine, couverte par un PLU. Entre 20 et 40 m², un permis est aussi requis si l'extension porte la surface totale après travaux au-delà de 150 m².
- **Architecte** : pour un particulier, son recours est obligatoire lorsque la surface de plancher totale après travaux dépasse 150 m². Les personnes morales doivent, en principe, recourir à un architecte quel que soit le seuil.

Synthèse de la démarche pour votre projet

DÉMARCHE	À QUOI SERT-ELLE ?	EXEMPLES	POINTS CLÉS
CERTIFICAT D'URBANISME	S'informer sur un terrain	Règles, servitudes, taxes, réseaux et faisabilité	Il ne permet pas de commencer les travaux.
DÉCLARATION PRÉALABLE	Autoriser des travaux de moindre ampleur	Façade, clôture, abri, piscine ou petite extension	Plus de 5 à 20 m ² ; extension jusqu'à 40 m ² en zone urbaine avec PLU.
PERMIS DE CONSTRUIRE	Autoriser un projet important	Construction neuve ou extension importante	Plus de 20 m ² ; extension de plus de 40 m ² en zone urbaine avec PLU.

Ces seuils sont des repères généraux. Le PLU, la hauteur, la nature des travaux et la situation en secteur protégé peuvent modifier la démarche à effectuer. Renseignez-vous auprès de la mairie.

Avant de déposer votre dossier

- Définissez précisément la nature et les dimensions de votre projet.
- Consultez le PLU et vérifiez les éventuelles servitudes.
- Identifiez l'autorisation adaptée avant de signer des devis ou de commencer les travaux.
- Préparez un dossier complet afin de faciliter son instruction.

■ Un doute ?

Avant d'engager votre projet, prenez contact avec le service urbanisme de la mairie. Il pourra vous orienter vers la démarche adaptée et vous indiquer les pièces nécessaires.



Renseignements & Consultation

En mairie du lundi au vendredi de 14h à 17h15.

Sur rendez-vous au 01 64 29 01 34 ou par mail : urbanisme@nonville77.fr.

Le PLU est disponible sur le site de la commune ou en mairie.

